

**RAPPORT  
D'ACTIVITE  
COMMUNAUTAIRE  
2006**

**I – RESUME DES PROJETS MENES  
ET  
DES ACTIONS DE COMMUNICATION**

# **1. Descriptif des projets et actions menés par compétence**

---

- **Economie**
- **Zones d'activités**
- **Tourisme**
- **Environnement**
- **Habitat**
- **Voirie**
- **NTIC**
- **Ecole de musique**
- **Aménagement**

# RESUME DES PROJETS MENES

## ① - Economie

- Renforcement du Service Economie suite à l'embauche du Développeur Economique junior.
- Création d'un service « économie » partagé avec la maire de Fleurance pour la gestion de l'ompca
- Mise en œuvre de la stratégie économique. Résultats :
  - adapter le bassin d'emploi : 33 entreprises suivis, 64 emplois créés et 215 000 € d'aides mobilisés pour les entreprises.
  - Suivi des besoins en immobilier : 13 interlocuteurs offreurs, 5 porteurs de projets en création, 11 demandes d'implantation, 10 entreprises en développement.
  - Accompagnement des entreprises : 25 créateurs, dont 11 ont créé leur entreprise. 6 entreprises extérieures au territoire suivies en implantation, 6 entreprises du territoire accompagnées dans leur développement, 15 interlocuteurs en reprise ou cession 18 projets d'entreprises accompagnés, pour 72 000 € d'aide sollicités.
- Suivi de l'observatoire fiscal et économique.
- Travaux de d'hôtel d'entreprises, commercialisation des locaux à partir de juin
- Recherches de financements pour réaliser les actions prévues au schéma de développement économique.

- Renouvellement de la convention avec le Conseil Régional pour développer le dispositif du Fond Régional d'Innovation pour l'Emploi.
- Atelier Relais éthyquable faisabilité - phase administrative et financière du projet.

## ② - Zones d'activités

- Aménagement de la Zone Industrielle de MONTESTRUC : Phase travaux.
- Aménagement du Biopôle : Phases administrative et financière.
- Achats et échanges terrains pour assurer la maîtrise foncière.
- Poursuite de l'étude de faisabilité de l'aménagement de la Zone d'Activités de FLEURANCE.
- Poursuite des études de qualification des Zones Industrielles – Volet urbanistique et paysager, livret d'accueil.

## ④ - Environnement

- SPANC : Poursuite de réalisation des nouveaux schémas d'assainissement.
- Suite de Réalisation du contrôle de bon fonctionnement des installations existantes soit 764 contrôles sur 2006.

# RESUME DES PROJETS MENES

## ⑤ - Habitat

- Réalisation de la réhabilitation de 2 logements à CERAN,
- Démarrage de la réalisation de la réhabilitation de 2 logements à REJAUMONT
- Etude technique pour la réalisation de la réhabilitation de 5 logements à CEZAN, 4 logements à MIRADOUX.
- Achat terrain de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- Etude technique de réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage et phase administrative et financière du projet.

## ⑥ - Voirie

- Poursuite du relevé de la voirie et des ouvrages communautaires pour intégration dans le SIG.
- Investissement et entretien courant. Création d'ouvrage busée sur la VC10 / CC21 à Lecture lieudit « la Petite Trèlauré », réfection d'un ouvrage sur l'Ousse, commune de Cézan VC6 ET 7 / CC06 et réfection d'un ouvrage sur le Gélon, commune de cadheilan VC3 / CC18

## ⑦ - NTIC

- Poursuite Mise en œuvre de l'expérimentation de solutions alternatives pour diffusion du haut débit. Choix d'INFOSAT. Travaux. Déploiement.

- Haut débit réflexion pour la couverture des zones blanches.
- Poursuite de la Mise en œuvre de l'intranet communautaire : Choix du prestataire et premier déploiement.
- Poursuite de la mise en œuvre du SIG. Intégration des données

## ⑧ - Ecole de musique

- Nombre d'enfants 238
- Nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires 136

La participation des parents représentait 18 % du coût réel engagé par la collectivité.

## ⑨ - Aménagement

- schéma directeur d'aménagement solidaire : phase administrative et financière du projet. Lancement du groupement de commande avec la communauté de communes du Saves et marché
- création de fonds de concours pour la réalisation d'équipements structurants

## RESUME DES PROJETS MENES

Pour élaborer l'ensemble de ces projets et actions, les différentes commissions thématiques se sont réunies 22 fois :

COMMISSIONS	Nombre de réunions
Affaires générales	0
Economie et Aménagement Z.A.	5
Culture	3
Finances	3
Logement et cadre de vie	1
Assainissement et Environnement	3
Sport	0
Tourisme	0
Voirie	2
Appels d'offres et marchés publics	5
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>

## **2. Actions de communication**

---

- **En commun**
- **Vœux aux acteurs économiques**

# SUJETS TRAITES DANS « EN COMMUN »

## En Commun n° 14 Février 2006

- Une du journal : le territoire, une notion à géométrie variable
- SIG
- SPANC - 1ers contrôles de fonctionnement
- Thermes de Lectoure
- Bilan de l'activité au Hameau des Etoiles
- Forces vives : Jean-Claude Darroux, artisan peintre à Miramont-Latour et Jean-Michel Bonato, exploitant agricole à Larroque-Engalin

## En Commun n° 15 Juin 2006

- Une du journal : présentation du budget 2006
- Extension de la ZI de Fleurance
- Hôtel d'entreprises à Lectoure
- Place Boué Lapeyrère à Lectoure
- La randonnée, outil d'aménagement du territoire
- Urdens, un système d'assainissement collectif innovant
- Visite du Préfet
- Forces vives : Agence Casals à Castéra-Lectourois, Pro Climatique Service à Cézan

## En Commun n° 16 Octobre 2006

- Une du journal : le Pôle d'Application des Techniques Satellitaires
- Pôle culturel de rayonnement scientifique et technique
- Rentrée de l'école de musique
- Economie portrait de Maud Vicente
- Forces vives : Paul Baradat, agriculture biologique à Cadeilhan, le verger de Cadeilhan, exploitation Laurelis au Mas d'Auvignon et Gilles Bertolissi, restauration du patrimoine, à Fleurance
- Nouvelle rubrique « zoom sur les nouveaux arrivants » (acteurs économiques) : Home Energie à Miradoux



# Présentation des vœux aux acteurs économiques par la communauté de communes de la Lomagne Gersoise

## Espace Culturel et Sportif de Fleurance, le 27 janvier 2006 à 19h

**Thème : présentation de la stratégie économique**

Déroulement :

➔ 900 acteurs économiques, 100 partenaires institutionnels, 160 élus locaux et 25 agents des mairies invités

- 1 – **M. Raymond Vall**, Maire de Fleurance, Conseiller Régional - Accueil
- 2 – **M. Gérard Duclos**, Maire de Lectoure
- 3 – **M. Bernard Lapeyrade**, Président de la CCLG - Présentation de la stratégie économique de la CCLG
- 4 – **M. Bernard Raynaud**, Vice Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées
- 5 – **M. Etienne Guyot**, Préfet du Gers - Conclusion

## **II - INDICATEURS D'ACTIVITE**

# **1. Activité statutaire**

---

- **Nombre de réunions du Conseil Communautaire, Date, ordre du jour**
- **Nombre de réunions du Bureau et date**
- **Nombre de délibérations**
- **Nombre de réunions de Commissions**
- **Nombre de réunions externes**

# RECAPITULATIF DES REUNIONS DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

N°	Evénement	Date	Lieu	Fréquentation				Nb de délibérations
				Présents	Représentés	Absents	Total	
1	Réunion du bureau	14.02.06	Cézan	10	2	4	16	10
2	Conseil communautaire	07.03.06	Berrac	36	2	30	68	3
3	Conseil communautaire	27.03.06	Miramont-Latour	45	2	21	68	16
4	Réunion du bureau	23.05.06	Lectoure	11	1	4	16	13
5	Conseil communautaire	22.06.06	Lagarde-Fimarcon	38	1	29	68	3
6	Réunion du Bureau	01.08.06.	Mas d'Auvignon	9	2	5	16	4
7	Conseil communautaire	28.09.06	Lectoure	38	3	27	68	7
8	Conseil communautaire	21.11.06	Urdens	36	3	29	68	15
				<b>Total des délibérations prises</b>				<b>71</b>

# RECAPITULATIF DES REUNIONS DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

N°	Evénement	Date	Ordre du jour
1	Bureau	14.02.06	1 / Réhabilitation de bâtiments communaux – Aménagement de l'ancien presbytère de Céran – Transfert de propriété 2 / Réhabilitation de bâtiments communaux – Aménagement de l'ancienne école de Cézan – Transfert de propriété 3 / Réhabilitation de bâtiments communaux – Aménagement de l'ancienne école de Réjaumont – Transfert de propriété 4 / Réhabilitation de bâtiments communaux – Aménagement d'un bâtiment communal de Miradoux – Transfert de propriété 5 / Création d'un poste d'agent des services techniques 6 / Approbation et mise à l'enquête publique du projet de zonages aboutissant à la réalisation du complément au schéma communautaire d'assainissement 7 / Garantie d'emprunt partielle de la SA Gasconne d'HLM du Gers pour l'opération de réhabilitation d'un bâtiment communal de Miradoux. 8 / Garantie d'emprunt partielle de la SA Gasconne d'HLM du Gers pour l'opération de réhabilitation de l'ancienne école de Cézan. 9 / Garantie d'emprunt de la SA Gasconne d'HLM du Gers pour l'opération de réhabilitation de l'ancien Presbytère de Céran. 10 / Garantie d'emprunt de la SA Gasconne d'HLM du Gers pour l'opération de réhabilitation de l'ancienne école de Réjaumont.
2	Conseil Communautaire	07.03.06	1 / Renégociation des emprunts du Hameau des Etoiles 2 / Vente d'un bâtiment en zone industrielle de LECTOURE 3 / Débat d'orientation budgétaire
3	Conseil Communautaire	27.03.06	1 / Vote du taux de taxe professionnelle unique pour 2006 2 / Signature d'une convention d'utilisation du matériel communautaire mis en place au Complexe Culturel et Sportif 3 / Réforme du régime indemnitaire des agents de la communauté de communes 4 / Election d'un vice-président 5 / Création d'un poste d'adjoint administratif principal 6 / Régime de débudgétisation totale des provisions budgétaires 7 / Approbation du compte de gestion du receveur de la communauté de communes pour l'exercice 2005 - Budget annexe Atelier-Relais 8 / Approbation du compte de gestion du receveur de la communauté de communes pour l'exercice 2005 - Budget annexe Assainissement 9 / Vote du compte administratif 2005 - Budget annexe Hameau des Etoiles 10 / Vote du compte administratif 2005 - Budget annexe Ateliers-Relais 11 / Vote du compte administratif 2005 - Budget annexe Assainissement 12 / Vote du budget pour 2006 - Budget général 13 / Vote du budget pour 2006 - Budget annexe Hameau des Etoiles 14 / Vote du budget pour 2006 - Budget annexe Atelier-Relais 15 / Vote du budget pour 2006 - Budget annexe Assainissement 16 / Approbation du compte de gestion du receveur de la communauté de communes pour l'exercice 2005 - Budget annexe Hameau des Etoiles
4	Bureau	23.05.06	1 / Voirie d'intérêt communautaire : Signature d'une convention avec la commune de LECTOURE 2 / Service Public d'Assainissement Non Collectif : Signature d'une convention avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne 3 / SIG communautaire : Signature d'une convention de partenariat avec la CCI du Gers pour l'acquisition de la BD Orthophotoplan 4 / Aménagement de la ZAE du Berdoulet à FLEURANCE – Plan de financement prévisionnel de l'opération 5 / Aménagement de la ZA du Berdoulet – Choix du maître d'œuvre de l'opération 6 / Aménagement de la ZAE de MONTESTRUC – Choix de l'attributaire des travaux 7 / Aire d'accueil des gens du voyage - Signature d'un protocole d'acquisition du foncier nécessaire 8 / Etude d'accompagnement du Pôle d'Application des Techniques Satellitaires - Plan de financement prévisionnel

# RECAPITULATIF DES REUNIONS DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

			<p>9 / Garantie d'emprunt partielle de la SA Gasconne d'HLM du Gers pour l'opération de réhabilitation de l'ancien Presbytère de Céran</p> <p>10 / Garantie d'emprunt partielle de la SA Gasconne d'HLM du Gers pour l'opération de réhabilitation de l'ancienne école de Réjaumont</p> <p>11 / Garantie d'emprunt partielle de la SA Gasconne d'HLM du Gers pour l'opération de réhabilitation de l'ancienne école de Cézan</p> <p>12 / Garantie d'emprunt partielle de la SA Gasconne d'HLM du Gers pour l'opération de réhabilitation de l'ancien bâtiment communal de Miradoux</p> <p>13 / Hôtel d'entreprises - Fixation des tarifs d'occupation</p>
5	Conseil Communautaire	22.06.06	<p>1 / Modification de la délibération du 27 Mars 2003 portant approbation du schéma d'assainissement communautaire</p> <p>2 / Modification des statuts de la communauté de communes</p> <p>3 / Mise en œuvre d'un schéma d'aménagement solidaire - Adhésion à un groupement de commandes</p>
6	Bureau	01.08.06	<p>1 / Création d'un service « économie » partagé avec la commune de Fleurance</p> <p>2 / Ecole de musique intercommunale – Fixation des tarifs de l'École de musique intercommunale pour l'année 2006-2007</p> <p>3 / Aménagement de la ZAE des Galis à Lectoure – Acquisition d'une partie du foncier nécessaire</p> <p>4 / Aménagement de la ZAE du Berdoulet à Fleurance – Plan de financement prévisionnel de l'opération</p>
7	Conseil Communautaire	28.09.06	<p>1 / Approbation de l'extension du schéma communautaire d'assainissement</p> <p>2 / Recrutement d'un agent non titulaire en remplacement d'un agent placé en disponibilité de droit.</p> <p>3 / Création d'un poste de technicien supérieur territorial</p> <p>4 / Délibération de soutien au programme P.A.T.S.</p> <p>5 / Désignation d'un délégué au Groupement Régional de Santé Publique.</p> <p>6 / Réouverture de la régie de recettes pour l'école de musique communautaire</p> <p>7 / Remplacement des professeurs de musique placés en congés de paternité, maternité et disponibilité de droit – Délibération à portée générale.</p>
8	Conseil Communautaire	21.11.06	<p>1 / Aménagement de la zone d'activités de Fleurance – Enquête publique</p> <p>2 / Décision modificative de l'exercice comptable 2006</p> <p>3 / Fixation du montant de la dotation de solidarité pour l'exercice 2006</p> <p>4 / Création d'un poste d'agent des services techniques</p> <p>5 / Réalisation d'équipements structurants sur les communes de Fleurance et Lectoure – Attribution de fonds de concours</p> <p>6 / Atelier relais ETHIQUABLE – Approbation de l'opération et plan de financement</p> <p>7 / Zone d'activités du Berdoulet – Acquisition de terrain</p> <p>8 / Zone d'activités du Berdoulet – Echange de foncier</p> <p>9 / Zone d'activités du Berdoulet – Modification du Plan de financement prévisionnel de l'opération</p> <p>10 / Mise en œuvre de schémas solidaires d'aménagement – Choix du prestataire</p> <p>11 / Mise en œuvre de schémas solidaires d'aménagement – Plan de financement prévisionnel</p> <p>12 / Réhabilitation de bâtiments communaux – Aménagement d'un bâtiment communal de Miradoux – transfert de propriété</p> <p>13 / Maintenance du parc informatique – Signature d'un avenant de prestation de maintenance</p> <p>14 / Création d'une aire d'accueil des gens du voyage - Choix du maître d'œuvre</p> <p>15 / Création d'une aire d'accueil des gens du voyage - Plan de financement</p>

# RECAPITULATIF DES REUNIONS DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	Date	Lieu	ORDRE DU JOUR
<b><i>Economie et Aménagement des Z.A.</i></b>	09.03.06	Fleurance	1 / Présentation de projets d'immobilier d'entreprises 2 / Rendu de l'étude sur l'opportunité d'un atelier de découpe toutes viandes à Miradoux 3 / Point sur la filière plantes, 4 / Point sur les demandes de location sur l'hôtel d'entreprises, 5 / Demande de la Mission Locale, 6 / Présentation de la proposition d'aménagement des terrains ZA, 7 / Réflexion sur les prix de ventes des terrains.
	23.05.06	H.E. Lecture	1 / Point sur l'activité du service Economie 2 / L'hôtel d'entreprises de LECTOURE <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des options juridiques et fiscales</li> <li>- Proposition de grille tarifaire à soumettre au Bureau</li> <li>- Proposition du règlement intérieur à soumettre au Bureau</li> <li>- Examen des candidatures à la location (modalités et critères d'attribution)</li> </ul> 3 / Etat d'avancement des demandes exprimées par la commission : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositifs d'aide à l'immobilier</li> <li>- Recrutement du développeur économique</li> <li>- Etat d'avancement de l'aménagement de la ZA</li> </ul>
	25.07.06	H.E. Lecture	1 / Candidatures à l'hôtel d'entreprises 2 / Dossier Ethiquable 3 / OMPCA
	31.08.06	Fleurance	1 / Rendu de l'étude de faisabilité d'un atelier de découpe toutes viandes à MIRADOUX
	07.11.06	Fleurance	1/ Immobilier d'Entreprises <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet atelier relais Ethiquable</li> <li>- Echange Troisel</li> </ul> 2 / Zones d'activités - Thème 3 : Schéma <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat d'avancement - Règles de zones</li> <li>- Etude signalétique</li> <li>- Volet Paysager de l'étude de zonoz</li> </ul> 3 / Informations <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossiers formation</li> <li>- Dossiers de ressources humaines</li> <li>- Contacts Institutionnels</li> <li>- Suivi ateliers-relais</li> </ul> 4 / Questions diverses

# RECAPITULATIF DES REUNIONS DES COMMISSIONS

<b>Finances</b>	22.02.06	Fleurance	1 / Présentation des comptes administratifs 2005 et rétrospective budgétaire, 2 / Présentation des propositions de renégociation des emprunts du Hameau des Etoiles, 3 / Préparation du Débat d'Orientations Budgétaires 2006.
	15.03.06	Fleurance	1 / Présentation des comptes administratifs 2005 2 / Présentation des budgets primitifs 2006
	09.11.06	Fleurance	1 / Point sur la consommation 2 / Dotation de solidarité 3 / Décisions modificatives
<b>Culture</b>	9 et 10.01.06	Fleurance	1 / Ecole de musique : Principes et contours du projet d'établissement en vue de la rédaction du projet.
	17.05.06	Fleurance	1 / Retrospectives et perspectives des activités pédagogiques de l'école de musique 2 / Politique budgétaire de l'école de musique communautaire
	29.11.06	Fleurance	1 / - Bilan de la rentrée de l'école de musique 2 / - Présentation des projets pédagogiques 3 / - Organisation du service : • Parc de location, méthode, • Ressources humaines 4 / - Questions diverses
<b>Appels d'Offres et Marchés Publics</b>	22.05.06	Fleurance	Zone d'activités de Montestruc-sur-Gers : Mise au point du marché passé avec CARRERE SA suite à la demande de la commune de modifier le projet d'intervention.
	20.09.06	Fleurance	Ouverture des plis concernant la consultation lancée pour la mise en œuvre de schémas solidaires d'aménagement dans le cadre du groupement de commandes passé avec la Communauté de Communes du Savès
	18.10.06	Fleurance	Commission technique : Analyse des offres concernant la consultation lancée pour la mise en œuvre de schémas solidaires d'aménagement dans le cadre du groupement de commandes passé avec la CC du Savès
	06.11.06	Fleurance	Commission technique : Oral de présentation des bureaux d'études
	08.11.06	Fleurance	Commission technique : Résultats des auditions des bureaux d'études
<b>Logement et cadre de vie</b>	08.06.06	Fleurance	1 / Présentation de l'étude de faisabilité de l'aire d'accueil des gens du voyage. 2 / Mise en œuvre de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement solidaire.
<b>Voirie</b>	04.04.06	Fleurance	1 / Consultation des entreprises chargées de l'entretien de la voirie communautaire, des dépenses vertes, 2 / Traitement des situations d'urgence sur la voirie
	20.10.06	Fleurance	1 / Bilan financier : Fonctionnement / Investissements 2 / Choix de travaux sur ouvrages d'art fragilisés
<b>Environnement et Assainissement</b>	24.10.06	Fleurance	1 / Définition des modalités d'instruction des permis de lotir en progression, 2 / Définition des modalités d'instruction des réhabilitations des installations d'assainissement ayant fait l'objet du 1er contrôle de bon fonctionnement 3 / Précisions à apporter au règlement de service sur la notion d'« habitations » concernées par le 1er contrôle de bon fonctionnement 4 / Questions diverses
<b>Environnement et Assainissement / Réunion Trimestrielles</b>	08.02.06	Fleurance	Bilan des contrôles de bon fonctionnement des communes suivantes : Gavarret, Ceran, Miradoux, Préchac, Cadeilhan
	21.06.06	Fleurance	Bilan des contrôles de bon fonctionnement des communes suivantes : Berrac, Marsolan, St Mézard



# RECAPITULATIF DES REUNIONS A L'EXTERIEUR

## RECAPITULATIF DES REUNIONS PAYS 2006

REUNIONS	Date	Lieu	ORDRE DU JOUR
<b>Démarche économique du Pays</b>	17.01.06	Gimont	1 / Présentation de la convention signée avec la Région dans le cadre du Fonds Régional d'Innovation pour l'emploi (FRIE) 2 / Présentation du projet ARCADES déposé par le Pays et retenue lors de l'appel à projet "Emploi et Territoires (FSE) 3 / Etat d'avancement de la démarche économique de Mme PROST - CAP SOURCING (préparation d'une convention de partenariat avec l'agglomération de Toulouse et point sur les pôles de compétitivité)
<b>Pôles d'excellence rurale</b>	03.03.06	Gimont	1 / Accueil de nouvelles populations 2 / Partenariat d'ASTRIUM et AIRBUS Développement en vue de développer l'agriculture de précision
<b>Conseil d'Administration</b>	20.04.06	Gimont	1 / Pôle d'excellence rurale : Point sur la candidature du Pays 2 / Année 3 du contrat Pays : Présentation des projets inscrits dans la maquette financière 2006 3 / Convention culturelle avec la Région : Présentation des projets inscrits en 2006 4 / Evaluation du contrat de Pays : Bilan d'étape de l'évaluation (2003-2005) et présentation du plan de travail 5 / Commissaire au compte (CAC) : Proposition de nomination de CAC pour l'AG
<b>Assemblée générale</b>	13.05.06	Gimont	1 / Evaluation du contrat Pays 2 / Point sur la candidature du Pays au Pôle d'Excellence Rurale 3 / Nomination du commissaire au compte 4 / Questions diverses
<b>Pré-rencontre de la 1ère université européenne</b>	22.05.06	Gimont	1 / Intervention du Collectif Ville Campagne 2 / Etat des migrations en région Midi-Pyrénées 3 / Le Pays Portes de Gascogne : Présentation des actions du Gal "Accueil"
<b>Comité de pilotage</b>	14.06.06	Gimont	Pôle culturel territorial : L'astronomie, le ciel et l'espace en point de convergence à Fleurance
<b>Rencontre des acteurs de l'économie sociale et solidaire du P.P. de Gascogne</b>	19.06.06	Fleurance	1 / Candidature du Pays Portes de Gascogne à l'appel à projet du Conseil Régional au profit du secteur de l'économie solidaire 2 / Point sur la quinzaine de l'économie sociale et solidaire de Midi-Pyrénées sur le territoire du Pays Portes de Gascogne en partenariat avec l'ADEPES 3 / Visite de la SCOP "Ethiquable" basée à FLEURANCE - Présentation de Rémi ROUX
<b>Conseil d'administration</b>	12.07.06	Gimont	Pôle d'Excellence Rural (PER) : Point sur la candidature du Pays Economie solidaire : Candidature du Pays à l'appel à projet du Conseil Régional "Economie Solidaire"
<b>Commission "Avis sur les projets"</b>	18.10.06	Gimont	Présentation pour avis des projets dans le cadre de l'avenant à l'année 3 (2006) du contrat de Pays. Projets présentés par Laurent TRINQUE et Aurélie BEGOU
<b>Conseil d'administration</b>	24.10.06	Gimont	1 / Contrat de Pays : Présentation de la maquette financière pour l'avenant à l'année 3 (2006) du contrat de Pays 2 / Convention culturelle avec la Région : Présentation des projets inscrits en 2006 3 / Leader+ : Etat d'avancement du programme, projets de coopération et évaluation finale Leader+

## RECAPITULATIF DES REUNIONS A L'EXTERIEUR

			<p>4 / Budget 2005 : Présentation du compte de résultats et du compte-rendu de la mission d'audit du commissaire aux comptes</p> <p>5 / Budget 2006 : Présentation du budget en cours</p> <p>6 / Budget 2007 : Proposition de budget prévisionnel</p> <p>7 / Communication : Proposition d'un bulletin d'information</p>
<b><i>Conseil de développement</i></b>	24.10.06	Gimont	Evaluation du contrat de Pays : Présentation par Dominique BARBES (DB Ingénierie) des résultats de l'évaluation du contrat de Pays suivie d'un débat en vue de la finalisation du rapport
<b><i>Conseil de développement</i></b>	01.12.06	Gimont	<p>1/ Programme Leader + : financement disponible par mesure</p> <p>2/ Programme ARCADES (Fonds Social Européen FSZE) : présentation et financement disponible</p> <p>3/ Economie Touristique : présentation du projet de valorisation des itinéraires de randonnée</p> <p>4/ Développement éco-industrielle : recherche de synergie éco-industrielles sur le territoire du pays</p> <p>5/ Questions Diverses</p>
<b><i>Assemblée Générale</i></b>	18.12.06	Mauvezin	<p>Rapport Moral</p> <p>Rapport Financier</p> <p>Questions Diverses</p>
<b><i>Conseil de développement</i></b>	18.12.06	Mauvezin	2ème rencontres citoyennes sur le thème du réchauffement de la planète + projection du film "Une vérité qui dérange" sur AL GORE
<b><i>Pays Portes de Gascogne</i></b>	21.12.06	Fleurance	Huiles Végétales utilisées comme carburant / Intervention de Mr Alain JUSTE : Président de l'Institut français des huiles végétales et de Mr Olivier DOURTHE : Directeur de la Communauté de Communes du Villeneuvois

# RECAPITULATIF DES REUNIONS A L'EXTERIEUR

## RECAPITULATIF DES REUNIONS LEADER 2006

<b>Groupe mesure</b>	29.05.06		<p>1 / Outil de promotion des Bastides du Pays Portes de Gascogne</p> <p>2 / Créations musicales en Gascogne</p> <p>3 / Salon du livre de LOMBEZ</p> <p>4 / Développement culturel du Pays</p> <p>5 / Musiques électroniques</p> <p>6 / Etude paysagère lacs de l'ISLE JOURDAIN et GAVARRE</p> <p>7 / Ateliers de musique et percussion s de SARRANT</p> <p>8 / Atelier de danse de PRECHAC</p> <p>10 / La Gascogne aux portes de l'Espace</p>
<b>Groupe mesure</b>	01.06.06	Gimont	<p>1 / Validation des questions évaluatives</p> <p>2 / Données chiffrées Leader+ disponibles (présentation de trableau de bord)</p> <p>3 / Recueil de données qualitatives auprès du groupe</p>
<b>Evaluation contrat de Pays / Leader+</b>	22.06.06	Mauvezin	<p>1 / Présentation de résultats partiels (analyse du bilan chiffré de la charte de Pays)</p> <p>2 / Consultation et échange sur une sélection de questions évaluatives définies en début de mission</p>
<b>Evaluation contrat de Pays / Leader+ Site Internet</b>	26.06.06	Gimont	<p>1 / Evaluation animation Dominique BARBES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de résultats partiels (analyse du bilan chiffré de la charte de Pays)</li> <li>- Consultation et échange sur une sélection de questions évaluatives définies en début de mission</li> </ul> <p>2 / Site internet du Pays - Intervenant J.F. JOUET</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du site internet et préconisations du Conseil de Développement</li> </ul>
<b>Evaluation contrat de Pays / Leader+</b>	27.06.06	Gimont	<p>Première rencontre avec l'évaluatrice Dominique BARBES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer l'analyse de la collecte d'informations au cours d'une restitution interactive des résultats intermédiaires puis finaux en vue d'approfondir et préparer une restitution élargie.</li> </ul>
<b>Comité de programmation</b>	03.07.06		
<b>Comité de programmation</b>	09.11.06	Gimont	<p>1 / Point sur l'état d'avancement du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat de la programmation et de la consommation</li> <li>- Point sur la coopération</li> </ul> <p>2 / Examen des projets sollicitant une aide LEADER+</p> <p>3 / Points divers : Evaluation finale du programme, reprogrammation, demande de recouvrement...</p>
<b>Groupe Mesure</b>	04.12.07	Gimont	
<b>Comité de programmation</b>	12.12.07	Gimont	<p>Examen des projets sollicitant une aideLeader +</p> <p>Evaluation collective Leader +, méthodologie présentée par le cabinet ETCHARRY</p> <p>Questions Diverses</p>

## RECAPITULATIF DES REUNIONS A L'EXTERIEUR

<i>Comité de programmation</i>	12.07.06	Gimont	
<i>Groupe mesure</i>	21.09.06	Gimont	
<i>Groupe mesure</i>	11.10.06	Gimont	

## **2. Éléments statutaires**

---

- **Mouvement des élus**
- **Modification de périmètre**
- **Modification dans la mise en œuvre des compétences**

# DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
BERRAC	Jean-Paul LABAN	Philippe ROUX
BRUGNENS	Pierre COMBEDOUZON	Pierre LÉBOUCHER
CADEILHAN	Simone MONGE	Michel GONDRAND
CASTELNAU-D'ARBIEU	Pierre LÉBOUCHER (Décédé)	Simone DUMAIN
CASTERA-LECTOUROIS	Guy VERDIER	Alain MARSAN
CASTET-ARROUY	Roselyne SALAND	Bruno BETTIN
CERAN	François BOUCHARD	Patrick DEVEZE
CEZAN	Amédée CINTAS	Alain DANFLOUS
FLAMARENS	Jean-Jacques BILLES	Xavier BALLENGHIEN
FLEURANCE	Raymond VALL	Danielle SILLIERES
	Bernard LAPEYRADE	
	Hermine ESPINASSE	
	Emilie DENNIG	
	Marie-Pierre TOLOSA	
	Fabienne BROUE	
	Christian COURTIADÉ	
	Gérard AURET	
	Henri ALTARIBO	
	Liliane PEYROULAN	
	Nicole BORDENEUVE	
	Patrick SARRAMIAC	
	Marylène ANDRE	
	Progrès FONTAN	
Bruno MATTEL		
Bernard POUJOL		
Michel JOUBERT		
Marie BAUBAS		
Jacques DUMAS		
Khadija JEBLI		
Alex CANDELON		
GAVARRET-sur-AULOUSTE	Jean-Pierre GALLI	Jacqueline GRESSE-LAVALLÉE
GOUTZ	Eric LABORDE	Monique MARROU
LAGARDE-FIMARCON	Ghislaine POIRETTE	Pierre SERPINSKI
LALANNE	Jean-Charles GUIRAUT	Pierre-Jean CAUBET

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants	
LAMOTHE-GOAS	Alain SCUDELLARO	Nicole CAMPGUILHEM	
LA ROMIEU	Denis DELOUS Marie-José GASNIER	Bernard CHAUMETTE Gilbert TOULAN	
LARROQUE-ENGALIN	Jean CADEOT	Marcel BONATO	
LA SAUVETAT	Marie-Pierre CUSINATO	Annie BONNEAU	
LECTOURE	Gérard DUCLOS Claude DUMAS Pierre-Luc PELLICER Jean-Michel SCHWEITZER Jean-Jacques TOSCA Patrick MARCONATO Martine MAZERE Laurette GLEIZE Joël CANTALOUP Stéphane BAUMONT Denis CASTAGNET Andrée ANTICHAN Paulette BOUE	Edwige ALLARD Guy ESPARBES Jeannine GAUME Hélène MARTI Brigitte RANDOT	
	MAS-D'AUVIGNON	Georges ESTEVE	Aline BETOUS
	MIRADOUX	Suzanne MACABIAU	Michel BILLIERES
	MIRAMONT-LATOURE	Patrick de LARY de LATOURE	Richard CHAVES
	MONTESTRUC-sur-GERS	Jean REBEIL Francis CADREILS	Michel BARNABE Guy TARIBO
	PIS	Josiane LAGARDERE	Olivier AYRAUD
	PRECHAC	Max COUSTAU	
	PUYSEGUR	Danièle GUILBERT	Pierre LAGORCE
	REJAUMONT	Patricia PAILLARES	Nicole CAZUGUEL
	ST-MARTIN DE GOYNE	Francis BARELLA	Jean-Luc CICERI
ST-MEZARD	Martine LATOURE	Patrick BAQUE	
STE-MERE	Marc GLAUDE	Roger DUFLO	
STE-RADEGONDE	Alain CANTALOUP	Anne-Marie TRUILHE	
SEMPESSERRE	Jean ALIAS	Francette JOLLY	
TAYBOSC	Simon SAINT-MARTIN	Guy ROSIN	
URDENS	Annie DAVASSE	Roland MARAGNON	

Nouveaux délégués communautaires

# PERIMETRE

Communes	Superficie en km <sup>2</sup>	Population recensement 1999
Berrac	7,99	92
Brugnens	13,45	256
Cadeilhan	8,43	103
Castelnau-d'Arbieu	16,34	191
Castéra-Lectourois	18,86	304
Castet-Arrouy	8,04	148
Céran	10,74	153
Cézan	12,22	151
Flamarens	14,36	146
Fleurance	43,32	6414
Gavarret-sur-Aulouste	8,38	132
Goutz	8,46	165
Lagarde-Fimarcon	8,85	138
Lalanne	5,55	93
Lamothe-Goas	7,18	64
Larroque-Engalin	6,16	62
La Romieu	27,48	554

Communes	Superficie en km <sup>2</sup>	Population recensement 1999
La Sauvetat	27,71	348
Lectoure	84,93	4440
Mas-d'Auvignon	13,74	177
Miradoux	34,58	497
Miramont-Latour	9,77	141
Montestruc-sur-Gers	16,31	615
Pis	5,36	80
Préchac	12,79	154
Puységur	7,26	80
Réjaumont	13,60	181
Sainte-Mère	9,43	182
Sainte-Radegonde	9,82	112
Saint-Martin-de-Goyne	5,60	208
Saint-Mézard	15,11	172
Sempesserre	20,99	311
Taybosc	5,87	61
Urdens	7,77	184

**TOTAL : 34 communes soit 526.45 km<sup>2</sup> et 17 220 habitants**

Nouvelles communes

# MODIFICATIONS DE STATUTS

## DERNIERS STATUTS

### Article 1 : Constitution

Il est constitué entre les communes de :

BERRAC – BRUGNENS – CADEILHAN – CASTELNAU D'ARBIEU –  
CASTERA LECTOIROIS – CASTET ARROUY - CERAN – CEZAN –  
FLAMARENS - FLEURANCE – GAVARRET SUR AULOUSTE – GOUTZ  
– LAGARDE FIMARCON – LALANNE – LAMOTHE-GOAS –  
LARROQUE ENGALIN – LA SAUVETAT – LA ROMIEU – LECTOURE –  
MAS D'AUVIGNON – MIRADOUX - MIRAMONT LATOUR –  
MONTESTRUC SUR GERS – PIS – PRECHAC – PUYSEGUR –  
REJAUMONT –SAINTE MERE –  
SAINTE RADEGONDE – SAINT-MARTIN DE GOYNE – SAINT-  
MEZARD – SEMPESSERE - TAYBOSC – URDENS.

Une Communauté de Communes, dénommée "Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise".

### Article 2 : Siège

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à FLEURANCE, à la Maison des Associations – 60 bis, rue Gambetta.

Le conseil de la Communauté pourra se réunir dans chaque commune membre de la Communauté de Communes.

## NOUVEAUX STATUTS

### Article 1 : Constitution

Il est constitué entre les communes de :

BERRAC – BRUGNENS – CADEILHAN – CASTELNAU D'ARBIEU –  
CASTERA LECTOIROIS – CASTET ARROUY - CERAN – CEZAN –  
FLAMARENS - FLEURANCE – GAVARRET SUR AULOUSTE – GOUTZ  
– LAGARDE FIMARCON – LALANNE – LAMOTHE-GOAS –  
LARROQUE ENGALIN – LA SAUVETAT – LA ROMIEU – LECTOURE –  
MAS D'AUVIGNON – MIRADOUX - MIRAMONT LATOUR –  
MONTESTRUC SUR GERS – PIS – PRECHAC – PUYSEGUR –  
REJAUMONT –SAINTE MERE –  
SAINTE RADEGONDE – SAINT-MARTIN DE GOYNE – SAINT-  
MEZARD – SEMPESSERE - TAYBOSC – URDENS.

Une Communauté de Communes, dénommée "Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise".

### Article 2 : Siège

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à FLEURANCE, à la Maison des Associations – 60 bis, rue Gambetta.

Le conseil de la Communauté pourra se réunir dans chaque commune membre de la Communauté de Communes.



# MODIFICATIONS DE STATUTS

## **Article 3 : Objet**

La Communauté de Communes associe les communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et de mettre en œuvre, dans le cadre de programmes pluriannuels concertés et coordonnés, des projets communs de développement économique et d'aménagement de l'espace afin de favoriser la création d'emplois.

## **Article 4 : Durée**

La Communauté de Communes est instituée pour une durée illimitée. Elle pourra toutefois être dissoute dans les conditions prévues à l'article L. 5214-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **Article 5 : Compétences**

La Communauté de Communes conduit, au lieu et place des communes membres, des actions et des réflexions d'intérêt communautaire dans les domaines suivants :

### **1) Au titre du groupe de compétences obligatoires :**

#### **1.1 Aménagement de l'espace**

- élaboration d'un schéma communautaire nécessaire au développement harmonieux, durable et équilibré du territoire dans toute sa diversité, qu'elle soit économique, culturelle, sociale, sportive, éducative et relative au logement, s'inscrivant dans le cadre du schéma de cohérence territoriale.
- soutien et coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics.
- exercice du droit de préemption en zones d'activités économiques communautaires.

## **Article 3 : Objet**

La Communauté de Communes associe les communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et de mettre en œuvre, dans le cadre de programmes pluriannuels concertés et coordonnés, des projets communs de développement économique et d'aménagement de l'espace afin de favoriser la création d'emplois.

## **Article 4 : Durée**

La Communauté de Communes est instituée pour une durée illimitée. Elle pourra toutefois être dissoute dans les conditions prévues à l'article L. 5214-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **Article 5 : Compétences**

La Communauté de Communes conduit, au lieu et place des communes membres, des actions et des réflexions d'intérêt communautaire dans les domaines suivants :

### **3) Au titre du groupe de compétences obligatoires :**

#### **1.1 Aménagement de l'espace**

- adhésion au « Pays Portes de Gascogne » et à sa charte, pour les compétences de la CCLG ;
- élaboration d'un schéma communautaire nécessaire au développement harmonieux, durable et équilibré du territoire dans toute sa diversité, qu'elle soit économique, culturelle, sociale, sportive, éducative et relative au logement, s'inscrivant dans le cadre du schéma de cohérence territoriale, et /ou d'un schéma directeur ;
- Soutien et coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics liés à l'exercice de ses compétences ;
- exercice par délégation du droit de préemption en zones d'activités économiques communautaires ;

# MODIFICATIONS DE STATUTS

## 1.2 Développement économique

- développement des espaces économiques existants
- création et aménagement de zones industrielles, artisanales et tertiaires
- développement des filières agroalimentaires et agrobiologiques avec la création d'un centre de recherches
- développement des équipements et des usages des N.T.I.C. en partenariat avec les Services de l'Etat, les entreprises, les Services Publics, les Collectivités Territoriales, les Chambres Consulaires, et tous les organismes liés au développement économique
- création de tout nouvel atelier-relais, les ateliers-relais existants restant propriété des communes.

### 1.2.1 Développement touristique

- à partir des potentialités touristiques existantes, coordination des actions de développement et de promotion pour en renforcer l'efficacité, en partenariat avec toutes les filières existantes et le C.D.T.L.
- soutien au développement des offices de tourisme sur des projets reconnus d'intérêt communautaire, et contribution à leur mise en réseau
- mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire de développement des filières touristiques suivantes :
  - tourisme culturel ou scientifique
  - accueil à la Ferme

## 1.2 Développement économique

- élaboration et mise en œuvre d'un schéma de développement économique ;
- développement des espaces économiques existants ;
- création et aménagement de zones industrielles, artisanales et tertiaires ;
- Création de réserves foncières pour l'aménagement de zones économiques ;
- création de ZAC pour la mise en œuvre de zones économiques ;
- développement des filières agroalimentaires et agrobiologiques avec la création d'un centre de recherches en partenariat avec un pôle de compétitivité ou toute autre procédure d'appel à projet ;
- développement des équipements et des usages des N.T.I.C. en partenariat avec les Services de l'Etat, les entreprises, les Services Publics, les Collectivités Territoriales, les Chambres consulaires ;
- création et mise à disposition d'infrastructures haut débit conformément à l'article L1425-1 du CGCT;
- Création et gestion de pépinières d'entreprises et hôtel d'entreprises ;
- Mise en œuvre d'aides directes et indirectes aux entreprises ;
- Mise en œuvre d'actions favorisant l'emploi et la qualification des entreprises du territoire ;

### 1.2.1 Développement touristique

- soutien aux actions de promotion des offices de tourisme du territoire communautaire dans l'objectif de générer de nouveaux flux touristiques sous la condition d'actions concertées et communes (salons du tourisme / éditions touristiques de valorisation et de promotion de l'ensemble du territoire communautaire / outils de communication) ;
- mise en œuvre d'actions de développement des filières suivantes :
  - tourisme scientifique : le Hameau des Etoiles à Fleurance.
  - Accompagnement au thermalisme : la place Boué Lapeyrère à Lectoure.

# MODIFICATIONS DE STATUTS

- sentiers et circuits à thème
- accompagnement du thermalisme
- création ou développement de musées

- contribution au développement des capacités d'hébergement touristique et à leur mise en réseau
- signalisation, entretien et développement des sentiers de randonnée pédestres, de V.T.T. et équestres.

## 2) Au titre du groupe de compétences optionnelles :

### 2.1 La politique du logement et du cadre de vie

La Communauté de Communes contribue à améliorer les conditions de logement, de vie et d'accueil des populations. A cet effet, elle est chargée :

- d'étudier et de mettre en œuvre les opérations programmées d'amélioration de l'habitat
- de coordonner les besoins des communes en matière d'habitat locatif
- d'étudier et de mettre en œuvre les actions nécessaires à l'accueil des gens du voyage
- de conseiller et d'aider les communes pour l'aménagement des espaces publics.

Elle assure la mise en œuvre d'une politique de logement social d'intérêt communautaire définie selon les deux axes suivants :

- réalisation de nouveaux programmes de réhabilitation de bâtiments communaux pour la réalisation de logements locatifs qui seront réservés à des personnes ou familles ne dépassant pas les plafonds de ressources fixés pour l'attribution d'un logement H.L.M. ;
- contribution financière, dans la limite d'une enveloppe qui sera fixée annuellement par l'organe délibérant et qui sera au minimum équivalente aux contributions actuellement versées par les communes membres de la communauté de communes, au fonctionnement du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.).

- signalisation, entretien et développement des sentiers de randonnée pédestres, de V.T.T. et équestres, la création et l'ouverture des sentiers restant compétence communale sous la validation de la commission ad hoc ;

## 2) Au titre du groupe de compétences optionnelles :

### 2.1 La politique du logement et du cadre de vie

La Communauté de Communes contribue à améliorer les conditions de logement, de vie et d'accueil des populations. A cet effet, elle est chargée :

- d'étudier et de mettre en œuvre les opérations programmées d'amélioration de l'habitat ;
- Créer, gérer les aires d'accueil des gens du voyage inscrites dans le schéma départemental,
- De conseiller et accompagner les communes pour l'aménagement des espaces publics ;
- Réalisation de nouveaux programmes de réhabilitation de bâtiments communaux pour la réalisation de logements locatifs qui seront réservés à des personnes ou familles ne dépassant pas les plafonds de ressources fixés pour l'attribution d'un logement H.L.M. ; garantis d'emprunts d'opérateurs HLM pour assurer ces réalisations ;
- Contribution financière, dans la limite d'une enveloppe qui sera fixée annuellement par l'organe délibérant et qui sera au minimum équivalente aux contributions actuellement versées par les communes membres de la communauté de communes, au fonctionnement du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) ;

# MODIFICATIONS DE STATUTS

## 2.2 La voirie

- mise en œuvre d'une réflexion sur l'amélioration des conditions de circulation sur le territoire communautaire et entre celui-ci et les territoires voisins.
- aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi définie : les voiries communales de désenclavement des communes, ainsi que de desserte d'équipements économiques ou touristiques, selon un tracé défini par délibération du conseil de communauté à partir des demandes des communes concernées.

## 2.3 L'environnement

- assainissement d'intérêt communautaire
  - réalisation d'un schéma communautaire aboutissant à l'établissement des zonages communaux d'assainissement collectif et individuel
  - prise en charge du service de contrôle des systèmes d'assainissement autonome.

## 2.4 Les équipements culturels, sportifs et scolaires

- conduite d'une étude sur les conditions d'accueil des enfants dans les écoles et les services annexes (cantines, crèches, loisirs, etc....).
- réalisation en partenariat avec les associations locales d'une étude sur les activités sportives et culturelles comportant une proposition de politique communautaire.
- fonctionnement des écoles de musique existantes et création éventuelle d'une école de musique communautaire.
- gestion des services publics culturels reconnus d'intérêt communautaire.

## 2.2 La voirie

- Création, selon un tracé défini et accepté par délibération des communes concernées, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi définie :
  - Désenclavement interne et externe ;
  - Intérêt économique défini comme la desserte de plusieurs activités au regard d'une notion d'intérêt général appréciée à partir de l'activité économique, de la création ou du maintien d'emploi, de la taxe professionnelle générée ;
  - Intérêt touristique apprécié au regard des flux induit par l'activité touristique.

## 2.3 L'environnement

- assainissement d'intérêt communautaire :
  - réalisation d'un schéma communautaire aboutissant à l'établissement des zonages communaux d'assainissement collectif et individuel ;
  - prise en charge du service des contrôles des systèmes d'assainissement autonome.

## 2.4 Les équipements culturels, sportifs et scolaires

- fonctionnement des écoles de musique existantes et création éventuelle d'une école de musique communautaire.

# MODIFICATIONS DE STATUTS

## **Article 6 : Affectation des personnels et des biens**

La Communauté de Communes et les communes établiront par voie de conventions les conditions dans lesquelles les biens et le personnel des communes seront mis à disposition, détachés ou mutés à la Communauté de Communes, pour l'exercice de ses compétences.

## **Article 7 : Représentation des Communes**

La Communauté de communes est administrée par un Conseil de Communauté comprenant des délégués répartis entre les communes de la façon suivante :

### 1<sup>er</sup> Collège : constitué par les communes de moins de 3.000 habitants

- Un délégué de 0 à 500 habitants
- Un délégué par tranche supplémentaire de 500 habitants, complète ou entamée

### 2<sup>ème</sup> Collège : constitué par les communes de 3.000 habitants et plus

- Le nombre de délégués de ce 2<sup>ème</sup> Collège sera égal à celui du nombre des délégués du 1<sup>er</sup> Collège et calculé au prorata de la population des communes de ce 2<sup>ème</sup> Collège.

En cas de départ ou d'arrivée de communes, cet équilibre entre les deux Collèges sera maintenu.

Les communes désigneront des délégués suppléants appelés à siéger au Conseil de Communauté en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires, à raison de 5 délégués suppléants pour les communes dont la population est supérieure à 3.000 habitants et d'un délégué suppléant pour les autres communes jusqu'à 500 habitants et 1 suppléant supplémentaire par tranche de 500 habitants, complète ou entamée.

## **Article 6 : Affectation des personnels et des biens**

La Communauté de Communes et les communes établiront par voie de conventions les conditions dans lesquelles les biens et le personnel des communes seront mis à disposition, détachés ou mutés à la Communauté de Communes, pour l'exercice de ses compétences.

## **Article 7 : Représentation des Communes**

La Communauté de communes est administrée par un Conseil de Communauté comprenant des délégués répartis entre les communes de la façon suivante :

### 1<sup>er</sup> Collège : constitué par les communes de moins de 3.000 habitants

- Un délégué de 0 à 500 habitants
- Un délégué par tranche supplémentaire de 500 habitants, complète ou entamée

### 2<sup>ème</sup> Collège : constitué par les communes de 3.000 habitants et plus

- Le nombre de délégués de ce 2<sup>ème</sup> Collège sera égal à celui du nombre des délégués du 1<sup>er</sup> Collège et calculé au prorata de la population des communes de ce 2<sup>ème</sup> Collège.

En cas de départ ou d'arrivée de communes, cet équilibre entre les deux Collèges sera maintenu.

Les communes désigneront des délégués suppléants appelés à siéger au Conseil de Communauté en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires, à raison de 5 délégués suppléants pour les communes dont la population est supérieure à 3.000 habitants et d'un délégué suppléant pour les autres communes jusqu'à 500 habitants et 1 suppléant supplémentaire par tranche de 500 habitants, complète ou entamée.

# MODIFICATIONS DE STATUTS

Les délégués suppléants peuvent assister au Conseil Communautaire, en même temps que les délégués titulaires, sans voix délibérative.

Dans l'hypothèse où l'effectif du conseil municipal de l'une des communes ne permettrait pas de procéder à l'augmentation du nombre de délégués titulaires résultant de l'application des règles susmentionnées, il y serait pourvu par la transformation d'un poste de délégué suppléant.

Le nombre de délégués et de leurs suppléants ainsi que leur répartition entre les communes pourront être modifiés en cas de réduction ou d'extension du périmètre de la Communauté ainsi qu'au vu des résultats des recensements généraux de la population.

## **Article 8 : Le bureau de la Communauté**

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté peut déléguer certaines de ses attributions au président et au bureau composé :

- du Président,
- de dix vice-présidents,
- des conseillers généraux des cantons de Fleurance et Lectoure, ainsi que des maires des communes chefs-lieux de canton pour autant qu'ils détiennent la double qualité de conseiller municipal et de conseiller communautaire et qu'ils soient élus.

Le bureau de la Communauté de Communes comprend quinze (15) membres.

## **Article 9 : Le budget de la Communauté**

La Communauté de Communes pourvoit aux dépenses résultant des compétences que lui ont attribuées les communes.

Les délégués suppléants peuvent assister au Conseil Communautaire, en même temps que les délégués titulaires, sans voix délibérative.

Dans l'hypothèse où l'effectif du conseil municipal de l'une des communes ne permettrait pas de procéder à l'augmentation du nombre de délégués titulaires résultant de l'application des règles susmentionnées, il y serait pourvu par la transformation d'un poste de délégué suppléant.

Le nombre de délégués et de leurs suppléants ainsi que leur répartition entre les communes pourront être modifiés en cas de réduction ou d'extension du périmètre de la Communauté ainsi qu'au vu des résultats des recensements généraux de la population.

## **Article 8 : Le bureau de la Communauté**

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté peut déléguer certaines de ses attributions au président et au bureau composé :

- du Président,
- de dix vice-présidents,
- des conseillers généraux des cantons de Fleurance et Lectoure, ainsi que des maires des communes chefs-lieux de canton pour autant qu'ils détiennent la double qualité de conseiller municipal et de conseiller communautaire et qu'ils soient élus.

Le bureau de la Communauté de Communes comprend quinze (15) membres.

## **Article 9 : Le budget de la Communauté**

La Communauté de Communes pourvoit aux dépenses résultant des compétences que lui ont attribuées les communes.

# MODIFICATIONS DE STATUTS

Elle dispose des recettes suivantes :

- Le produit de la taxe professionnelle unique dans les conditions prévues à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.
- La dotation globale de fonctionnement,
- Les taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- Le revenu des immeubles,
- Les subventions de la CEE, de l'Etat et des collectivités territoriales,
- Les dons et legs,
- Les emprunts,
- Le fonds de compensation de la TVA
- La dotation globale d'équipement,
- La dotation de développement rural,
- Toutes autres recettes entrant dans le cadre de ses compétences.

## **Article 10 : Dotation de solidarité**

Le Conseil de la Communauté de Communes pourra instituer un fonds de solidarité destiné à corriger les écarts de richesses entre les communes et à tenir compte de charges particulières que les actions de la Communauté pourraient susciter sur le territoire des communes.

Le Conseil de la Communauté de Communes arrêtera les critères de répartition de ce fonds entre les communes.

Dans le cas où la Communauté de Communes décide d'attribuer une dotation de solidarité, la répartition se fera selon les critères prévus par la loi.

Elle dispose des recettes suivantes :

- Le produit de la taxe professionnelle unique dans les conditions prévues à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.
- La dotation globale de fonctionnement,
- Les taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- Le revenu des immeubles,
- Les subventions de la CEE, de l'Etat et des collectivités territoriales,
- Les dons et legs,
- Les emprunts,
- Le fonds de compensation de la TVA
- La dotation globale d'équipement,
- La dotation de développement rural,
- Toutes autres recettes entrant dans le cadre de ses compétences.

## **Article 10 : Dotation de solidarité**

Le Conseil de la Communauté de Communes pourra instituer un fonds de solidarité destiné à corriger les écarts de richesses entre les communes et à tenir compte de charges particulières que les actions de la Communauté pourraient susciter sur le territoire des communes.

Le Conseil de la Communauté de Communes arrêtera les critères de répartition de ce fonds entre les communes.

Dans le cas où la Communauté de Communes décide d'attribuer une dotation de solidarité, la répartition se fera selon les critères prévus par la loi.

# MODIFICATIONS DE STATUTS

## **Article 11 : Règlement intérieur**

Le Conseil de Communauté approuvera le règlement intérieur de la Communauté dans les trois mois qui suivent sa création et, conformément à la réglementation, chaque renouvellement général des instances communautaires.

## **Article 12 : Adhésion à un autre E.P.C.I.**

La communauté de communes pourra décider d'adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale sur simple délibération de son conseil de communauté.

## **Article 13 : Dispositions diverses**

La communauté de communes pourra assurer des prestations de services au sens de l'article L. 5211-56 du code général des collectivités territoriales et dans les conditions prévues par celui-ci.

La Communauté de Communes sera régie par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales pour toutes les questions non prévues par les présents statuts.

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des Conseils Municipaux décidant de la création de la Communauté de Communes.

## **Article 11 : Règlement intérieur**

Le Conseil de Communauté approuvera le règlement intérieur de la Communauté dans les trois mois qui suivent sa création et, conformément à la réglementation, chaque renouvellement général des instances communautaires.

## **Article 12 : Adhésion à un autre E.P.C.I.**

La communauté de communes pourra décider d'adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale sur simple délibération de son conseil de communauté.

## **Article 13 : Dispositions diverses**

La communauté de communes pourra assurer des prestations de services au sens de l'article L. 5211-56 du code général des collectivités territoriales et dans les conditions prévues par celui-ci.

La Communauté de Communes sera régie par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales pour toutes les questions non prévues par les présents statuts.

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des Conseils Municipaux décidant de la création de la Communauté de Communes.



# **3. Emplois communautaires**

---

- **Tableau des effectifs salariés**

# TABLEAU DU PERSONNEL - POSTES OUVERTS / POSTES POURVUS

EMPLOIS	EFFECTIF	DUREE HEBDO. (en heures)	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER CES EMPLOIS	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS
Directeur général des services	1	35	- Direction administrative de la collectivité - Direction financière de la collectivité - Direction du personnel	Attachés territoriaux	1	1
Directeur adjoint	1	35	- Suivi administratif des dossiers - Suivi financier des dossiers - Suivi budgétaire des dossiers		1	1
Chef de projet d'animation territoriale	1	35	- Elaboration et suivi des projets - Définition des orientations et prog. d'actions - Suivi technique, administratif et financier		1	0
Développeur économique	1	28	- accompagnement des entreprises - gestion de projet		1	1
Agent de bureau	1	35	- Traitement du standard téléphonique et des tâches courantes de secrétariat	Agent administratif	1	1
Agent de bureau/Comptable	1	17,5	- Facturation service Assainissement	Agent administratif	1	1
Secrétaire comptable	1	35	- Comptabilité - Suivi de la gestion du personnel - Participation à la gestion des dossiers	Adjoints administratifs	1	1

# TABLEAU DU PERSONNEL - POSTES OUVERTS / POSTES POURVUS

Technicien	1	35	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place et gestion du service de contrôle de l'assainissement autonome</li> <li>- Suivi des marchés publics</li> <li>- Participation à la gestion des programmes "voirie"</li> </ul>	Techniciens supérieurs territoriaux	1	1
Technicien NTIC	1	35	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du parc informatique communautaire</li> <li>- Développement des projets liés aux NTIC</li> <li>- Participation aux actions de communication communautaire</li> </ul>		1	1
Agent de développement	1	17,5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au montage des projets de développement communautaires</li> <li>- Participation à l'élaboration et au suivi des dossiers de co-financement</li> </ul>	Rédacteur territoriaux	1	1
Directeur de l'école de musique	1	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de l'école de musique</li> <li>- Enseignement de la trompette</li> </ul>	Assistants spécialisés d'enseignement artistique	1	1
Intervenants à l'école de musique	10	12	- Enseignement de la clarinette		1	1
		12,5	- Enseignement de la flûte traversière		1	1
		20	- Enseignement de la formation musicale		1	1
		20	- Enseignement du piano		1	1
		8,5	- Enseignement du saxophone		1	1
		13	- Enseignement de la batterie		1	1
		16	- Enseignement de la guitare	Assistants d'enseignement artistique	1	1
		5	- Enseignement du violon		1	1
3	- Enseignement des percussions		1	1		
5	- Enseignement du trombone, tuba		1	1		
1	- Enseignement du cor		1	1		

# TABLEAU DU PERSONNEL - POSTES OUVERTS / POSTES POURVUS

Chargé de mission SIG	1	35	- Mise en place du SIG	Contrat emploi-jeunes	1	1
Animateur sportif	1	35	- Entretien et signalisation des chemins de randonnées		1	1
Agent de développement touristique	1	35	- Développement du tourisme		1	-

# **III - ELEMENTS FINANCIERS**

# BUDGET 2006

Comme chaque année, le rapport d'activité annuel de la communauté de communes permet de présenter de manière globalisée l'ensemble des événements financiers de l'année, tous budgets confondus (principal et annexes).

Comme les dernières années, le tableau « présentation des documents budgétaires de la CCLG » permet d'appréhender l'ensemble des décisions budgétaires votées cette année et la situation financière de la collectivité en fin d'exercice.

Cette année également, une présentation financière plus approfondie du budget général est proposée sous forme de rétrospective de 3 ans faisant apparaître l'évolution des grandes masses financières de la collectivité ainsi que celle des principaux ratios budgétaires (tableau d'équilibre financier et graphique).

## *Le budget principal*

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre) s'élèvent, pour l'année 2006, à 3.219.926,19 € et se caractérisent par :

- une stabilisation des charges de gestion courantes en volume, représentant 9 % des dépenses de fonctionnement, soit une diminution en poids budgétaire (12 % en 2005),
- une augmentation en volume des charges de personnel, résultant de la structuration des services, mais dont le poids se stabilise autour de 15 % des dépenses de fonctionnement,
- le versement en diminution d'une subvention d'équilibre au budget annexe Hameau des Etoiles de 96.640,67 €,

- le remboursement des intérêts d'emprunt (16.181,14 €) inférieur aux provisions compte tenu du contexte favorable concernant le taux de change du franc suisse.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 3.595.330,84 € caractérisées par :

- une croissance du produit de taxe professionnelle dû à l'augmentation du taux de TP à 13,70 % pour compenser la perte importante de produit de la base Intermarché constatée en 2005,
- la poursuite de la diminution de la DGF en volume et en habitant, (20 €/ hab.)
- une stabilisation des recettes des domaines et services communautaires.

Les résultats de cette section permettent de dégager une épargne brute de 391.585,79 €, soit après remboursement du capital de l'emprunt, un autofinancement de 163.269,95 €, consacré à la mise en œuvre de projets d'investissement.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1.961.356,29 € et se caractérisent par :

- le remboursement du capital de l'emprunt (212.134,70 €)
- la poursuite de la politique de réserve foncière et immobilière (230.728,87 €), concrétisée notamment par l'acquisition de près de 10 Ha en zone d'activités des Galis à Lectoure
- la poursuite des études du pôle économique communautaire et la mise en œuvre des études préalables au Pôle d'Application des Techniques Satellitaires (PATS) dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale,

- le versement de fond de concours pour les opérations d'aménagement des OMPCA des communes de Fleurance et Lectoure, et pour les opérations de réhabilitation de bâtiment communaux en logement social des communes de Céran et Cézan (290.265,46 €)
- la poursuite des programmes expérimentation Haut débit et NTIC (30.405,73 €),
- la finalisation des opérations touristiques concernant la signalétique (41.219,50 €),
- la poursuite de l'opération de création de l'hôtel d'entreprises à Lectoure (145.855,58 €),
- la mise en œuvre du programme d'aménagement de la zone d'activités de Montestruc-sur-Gers (136.895,52 €),
- la finalisation de l'opération d'aménagement de la place Boué de Lapeyrère à Lectoure (746.562,53 €),
- La mise en œuvre des études préalables pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Fleurance (4.644,07 €)

Les recettes d'investissement, s'élevant à 1.861.021,10 €, se répartissent de la manière suivante :

- capitalisation des excédents de fonctionnement et d'investissement 2005 pour un montant total de 1.069.005,73 €,
- le FCTVA perçu à hauteur de 170.529 €,
- la perception des subventions sur les différents programmes communautaires à hauteur de 226.698,38 €,
- la vente de bâtiment en zone d'activités de Fleurance et Lectoure pour un montant total de 264.843,87 €

Le résultat global de l'exercice s'élève à 191.875,59 € couvrant les restes à réaliser de 135.635 €.

La collectivité n'a souscrit aucun emprunt en 2006, l'état financier de la collectivité fait donc apparaître une diminution de la capacité de désendettement à un an un tiers (recommandation de se situer en dessous de 7 ans) tout en stabilisant un poids la dette à hauteur de 14,4 % (recommandation de se situer en dessous de 25 %).

## ***Les budgets annexes***

### **ATELIERS RELAIS**

Le budget ateliers relais voit la fin de l'opération portée pour le compte des Dumaine à Sainte-Mère (création d'une boulangerie pâtisserie).

### **HAMEAU DES ETOILES**

Aucuns travaux d'investissement hormis le remplacement d'un équipement informatique au Dôme. Redevance du délégataire conforme au contrat d'affermage (45.734,71 €), et versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre (96.640,67 €) inférieur aux prévisions budgétaires.

### **ASSAINISSEMENT**

Finalisation du complément du schéma intercommunal d'assainissement en dépenses d'investissement (7.842,27 €).

Mise en œuvre du contrôle de bon fonctionnement réalisé en prestation externe par la SAUR (104.500,20 €).

*Annexes financières , 1 2 et 3*

PRESENTATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES DE LA CCLG / ANNEE 2006